



APPEL À CANDIDATURE SIÈGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUF

AUF - l'Agence Universitaire de la Francophonie, créée il y a 60 ans, est aujourd'hui le premier réseau universitaire au monde avec plus de 1000 membres : universités, grandes écoles, et centres de recherche dans près de 120 pays. Révélateur du génie de la Francophonie scientifique partout dans le monde, l'AUF, organisation internationale à but non lucratif, et apolitique est aussi un label qui porte une vision pour un meilleur développement des systèmes éducatifs et universitaires : « *penser mondialement la Francophonie scientifique et agir régionalement en respectant la diversité* ».

Cet appel à candidature pour un siège supplémentaire au Conseil d'Administration de l'AUF est une première. En effet, à la suite de la réforme des Statuts de l'AUF lors de sa dernière Assemblée Générale Extraordinaire (AGO 28-30 juillet 2021), il a été voté le renforcement du CA par un :

« Représentant désigné d'un État ou gouvernement participant à la Francophonie scientifique par des membres adhérents de l'AUF et ayant exprimé son intérêt à siéger ».

(Article 6.2-d des Statuts)

Sachant que le Conseil d'Administration de l'AUF est actuellement composé de plusieurs catégories de membres (universitaires, représentants d'État et de gouvernements membres de l'OIF et d'un représentant de la Secrétaire générale de la Francophonie).

L'ajout de ce siège donne l'opportunité à un État ou gouvernement, pas nécessairement membre de l'OIF, qui participe déjà au développement de la Francophonie scientifique par des membres adhérents à l'AUF, de participer activement à cette instance importante de l'AUF.

Dépôt de la candidature

Pour candidater, un État ou un gouvernement, éligible selon les critères supra précisés, doit répondre à cet appel à candidature au plus tard le **15 mars 2022** (minuit heure de Paris) en écrivant à l'adresse du Rectorat de l'AUF :

Courrier postal : **4, place de la Sorbonne, Paris 75005, France**

Courrier électronique : rectorat@auf.org

L'État ou gouvernement candidat doit naturellement motiver sa candidature à travers une autorité publique autorisée (De préférence le Ministère en charge des Affaires Étrangères et des Relations Internationales ou le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et répondre aux critères développés dans ce qui suit pour permettre la sélection des candidatures dans la plus grande transparence.

Critères de priorité retenus

Les critères retenus pour permettre la sélection du pays ou gouvernement supplémentaire souhaitant siéger au CA actuel de l'AUF sont :

1. **Le nombre de membres et leur implication dans les activités de l'AUF.**
2. **Le cadre juridique et de représentativité régionale de l'espace francophone** (accord de siège, convention nationale, régions...).
3. **Les apports en ressources** (contribution directe et indirecte au financement de l'AUF).

Le tableau ci-après permet de détailler les critères à remplir pour candidater au CA de l'AUF :

<i>1</i> <i>Membres et activités</i>	<i>2</i> <i>Cadre juridique & de représentativité</i>	<i>3</i> <i>Apports en ressources</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements membres de l'AUF : Poids dans le réseau universitaire francophone 	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de siège officiel, précisant le statut juridique et les avantages accordés à l'AUF 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'implication financière directe : en matière de contribution institutionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté des membres, persévérance dans le réseau universitaire francophone 	<ul style="list-style-type: none"> • Convention nationale, précisant les termes de collaboration avec les ministères de tutelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'implication financière indirecte : mise à disposition de personnels, programmes cofinancés, bourses offertes...
<ul style="list-style-type: none"> • Implication active des membres, • <i>Participation aux actions et programmes de l'AUF</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentativité géographique, • <i>Équilibrant la représentativité des espaces francophones</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil d'une implantation : mise à disposition gracieuse de locaux pour CNF, CEF, Bureaux...

Mandat au CA

Ce premier mandat prendra effet exceptionnellement à partir du 1^{er} avril 2022, selon les modalités de cet appel à candidature et jusqu'à la fin du mandat actuel du CA c'est à dire l'année 2025.

Toutefois, tous les quatre ans, à l'approche de l'Assemblée Générale quadriennale, l'AUF renouvelle les membres de son CA. C'est donc cet événement qui déclenche la procédure de renouvellement des sièges des représentants des États et des gouvernements au sein du CA.

Ce nouveau siège au CA, défini par l'article 6.2-d des Statuts, sera par conséquent à partir de la prochaine AG quadriennale, renouvelé tous les 4 ans au même titre et à la même période que les autres membres du CA.